

Département  
Des Deux-Sèvres

Arrondissement  
De Bressuire

Siège :  
2 Rue Marcel Morin  
79100 THOUARS CEDEX  
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

## SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 30 janvier 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 20 Absents excusés : 14 Absents : 4 Votants : 20
--	---

**PRESENTS** : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BRAULT Françoise ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; Mme NOLOT Monique ; M. PILLOT Jean ; M. POTET Christophe (suppléant) ; M. POUTIT Stéphane (suppléant) ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. LIGNE Alain ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUD Jean-Michel. M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. WOJTCZAK Richard ;  
M. AIGUILLOU Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;  
M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;  
Mme GELÉE Maryline est remplacée par M. POUTIT Stéphane ;  
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe.

**ABSENTS** : Mme BAUDELOT Chantal ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DABIN Michel ; M. MOTARD Jérôme.

**Secrétaire de séance** : M. THOMAS Patrice ;

**SUBVENTIONS**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026 :**  
**REPLACEMENT DES CANALISATIONS IMPACTÉES PAR LE CHLORURE VINYLE DE MONOMERE (CVM)**  
**REPLACEMENT DES CANALISATIONS FUYARDÉS**

**▪ REPLACEMENT DES CANALISATIONS IMPACTÉES PAR LE CHLORURE VINYLE MONOMERE (CVM)**

Monsieur le Président expose que, dans la continuité du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le 12<sup>ème</sup> programme adopté le 15 octobre 2024 et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, reprend les enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne :

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée ;
  - la qualité des eaux et la lutte contre la pollution ;
  - la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique ;
- auxquels s'ajoutent deux enjeux complémentaires :
- le patrimoine de l'eau et l'assainissement ;
  - la biodiversité.

Les dispositifs d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutiennent les projets permettant de répondre à ces enjeux ainsi que les outils ou leviers permettant de mettre en œuvre ces interventions (mobilisation des acteurs locaux, solidarités urbain-rural et internationale).

Dans le cadre de la solidarité urbain-rural, l'agence de l'eau accompagne les collectivités en finançant les études puis les travaux de remplacement de conduites en polychlorure de vinyle (PVC) relarguant du chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée, à des teneurs dépassant les limites de qualité.

Environ 35% du patrimoine réseau du SEVT est constitué de canalisations en PVC datant d'avant les années 1980. Le SEVT a mené un programme de surveillance sur 3 ans entre 2020 et 2022 conformément au guide méthodologique de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Ce programme a permis de prioriser le renouvellement des canalisations sur l'ensemble du périmètre.

Les taux de financement sont les suivants :

	Taux	Montant plafond
Renouvellement canalisations impactées par le CVM	50%*	=110€*L (Linéaire)

\*Taux prioritaire – Inscription à l'accord de territoire

Considérant la part importante du budget d'investissement consacrée au renouvellement de canalisations, il est proposé au Comité Syndical de déposer un dossier de demande de subvention et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le projet envisagé est celui tel que défini au Débat d'Orientations Budgétaires 2026, à savoir :

Territoire Nord

ST JOUIN	Route de Oiron, Rue de la Bouquette	330 m	CVM	D3	86 100,00 €
----------	-------------------------------------	-------	-----	----	-------------

Territoire Sud

LAGEON	La Boulotière	560 m 200 m	CVM	D3	55 600,00 €
--------	---------------	----------------	-----	----	-------------

Total : **1090 m**

Total: **141 700,00 €**

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Montant agence de l'eau attendu (50%)</b>	<b>70 850,00€</b>
<b>Montant autofinancé SEVT</b>	<b>70 850,00€</b>
<b>Montant total de travaux prévisionnel</b>	<b>141 700,00€</b>

#### ▪ REMPLACEMENT DES CANALISATIONS FUYARDÉS

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau adopté le 15 octobre 2024 pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 prévoit dans son objectif D2 d'« améliorer l'efficacité des ouvrages de production et de distribution d'eau potable ». Cet objectif est décliné dans la fiche action « AEP\_4 - Réduire les fuites des réseaux d'eau potable ».

Les fuites des réseaux d'eau potable nécessitent une lutte active et constante. Grâce à une gestion patrimoniale rigoureuse, il est possible de restreindre les coûts de production et de distribution et, avant tout, d'atteindre une gestion plus économique de l'eau.

En réponse à la mesure 14 du plan d'action gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, l'agence de l'eau accompagne le remplacement de canalisations fuyardées.

Les dispositifs aidés sont :

	<b>Taux d'aide plafond</b>
Etudes patrimoniales et campagnes de recherches de fuites	Prioritaire (+ Majoration) *
Equipements permettant d'optimiser la lutte contre les fuites	Prioritaire (+ Majoration) *
Remplacement de canalisations fuyardées en zone de répartition des eaux dans le cadre de la solidarité urbain-rural ainsi que pour les îles du bassin Loire-Bretagne non alimentées par le continent ou dans le cadre d'un programme d'actions négocié	Accompagnement ou Prioritaire **

Considérant le SEVT en ZRE et éligible au reste des critères prévus à la fiche action.

Considérant le taux d'aide de 50% plafonné à 1M€/an, la ou les opérations ne pourraient donc dépasser le montant total de 2M€/an.

Considérant le programme de travaux ci-dessous sur la période 2026-2027 pour un montant total estimé à 2 115 250,00€ HT :

#### Territoire Sud

CLESSE	Rimbert - La Roche Gabard ( RD139 )	810 m 12 m	aménagement	D1	231 200,00 €
GOURGE	Les Boissonnières - Le Chillois	805 m	diagnostic réseau	D2	191 075,00 €
GOURGE	La Barre - Le Pressoux	340 m 20 m 820 m	diagnostic réseau	D2	349 500,00 €
THOUARS	rue du Jeu de Paume	125 m	aménagement	D1	55 925,00 €
THOUARS	rue Maurice Ravel	205 m	aménagement	D1	83 025,00 €
STE RADEGONDE	rue de Bel Air	165 m	aménagement	D2	69 825,00 €
AIRVAULT	rue des Sablières	165 m 300 m	aménagement	D1	141 150,00 €

NOIZE	rue St Martin rue des Pigeonniers rue Aubonnière	275 m 265 m 110 m	diagnostic réseau	D2	170 150,00 €
ST JOUIN	Alim Réservoir La Motte	810 m	diagnostic réseau	D2	150 500,00 €
GOURGE	Le Chillois - Le Pressoux	1400 m	diagnostic réseau	D2	283 700,00 €
LOUIN	rue du Theil	110 m	diagnostic réseau	D2	49 000,00 €
	rue de la Fontaine	110 m			
ASSAIS	La Girardière - Vitré	860 m	diagnostic réseau	D2	218 500,00 €
	rue de la Godebille - La Girardière	140 m			
PUY TERRIER	rue du Lavoir ( Tranche 1 )	370 m	diagnostic réseau	D2	121 700,00 €

Total : 8 217 m

Total 2 115 250,00 €

Considérant l'opportunité pour le SEVT dont une part importante du budget d'investissement est consacrée au renouvellement de canalisations dont des canalisations fuyardes, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président du SEVT à déposer un dossier de demande de subvention et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant agence de l'eau attendu (50%)	1 000 000,00€
Montant autofinancé SEVT	1 115 250,00€
Montant total de travaux prévisionnel	2 115 250,00€

Vu l'exposé de M. le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter ces aides auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRE

